COMMUNE DE GIBERVILLE 14730

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 02/09/2024

DATE D'AFFICHAGE 02/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26 PRÉSENTS 21 VOTANTS 26

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 9 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI.

Absents excusés

Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Marie-France MOLLET Mme Edith LE ROUX donne pouvoir à Mme Josette ALDROVANDI M. Frédéric LACOUR donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL M. Bertrand VERSTRAETE donne pouvoir à M. Damien de WINTER

Secrétaire de séance : Mme Sophie MOBASHER

Délibération n° 24.09.09/16

Objet / Dispositif Espaces sans tabac / Extension des sites et équipements communaux concernés

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par une délibération du 20 novembre 2023, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec la Ligue contre le Cancer de Normandie, en vue de la définition d'espaces sans tabac à l'échelle de la commune.

Ainsi, quatre espaces sans tabac ont été créés, à proximité de :

- l'école Louis Aragon
- le carrefour socioculturel Antoine Vitez
- le centre de loisirs AGLAE
- la future médiathèque « Les Mains d'or »

Monsieur le Maire propose aujourd'hui d'étendre ce dispositif aux gymnases de la Ville (gymnase Maurice Baquet et gymnase Pierre Cousin), ainsi qu'à chacune des aires de jeux présentes sur la commune.

L'évolution du périmètre des sites et équipements concernés par ce dispositif donnera lieu à la signature d'un avenant à la convention souscrite en novembre 2023, ainsi qu'à la rédaction d'un arrêté municipal spécifique.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE la mise en place de nouveaux espaces sans tabac à l'échelle de la commune, et plus précisément au sein de chaque aire de jeux et chaque gymnase;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la parfaite exécution de ce projet ;

DIT que ces nouveaux espaces sans tabac entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance, Sophie MOBASHER Le Maire,
Damien de WINTER

